

### Éditorial

Madame, Monsieur,  
Chères et chers membres,

Il semblerait que l'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues : beaucoup de sujets et de projets passionnants nous attendent !

Si tout se passe bien, vous devriez recevoir, dans la même période que ce numéro de Flash-Info, le Good Practice Guide, tant attendu, auquel la FHNW, OPTIQUESUISSE, l'AOR et la SSOO ont travaillé pendant plus de cinq années. Le Règlement SwissOptom va aussi être publié dans les prochaines semaines. C'est une harmonisation des règles de la formation continue, élaborée par la FSO, OPTIQUESUISSE, l'AOR et la SSOO, avec le soutien de la FHNW.

La branche évolue extrêmement vite : alors même que nous parlions tout d'abord de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, finalement, en 2025, le nombre de jeunes terminant la formation d'opticien-ne CFC va doubler. Notre mission sera de créer suffisamment de postes pour conserver ces talents dans la branche.

Le comité de la SSOO se réunit en février, dans le cadre d'un congrès stratégique, pour définir plus clairement l'orientation de l'association. Les questions à l'ordre du jour sont, entre autres, la modification des statuts, l'adaptation éventuelle de l'obligation de formation, et possible-ment un changement de nom.

Cette année va être passionnante ! Vous être membre et vos suggestions orienteront nos décisions. Un grand merci pour votre soutien !

Meilleures salutations,  
Manuel Kovats, Président

### Flash



#### L'apprentissage tout au long de la vie

Depuis 2020, la loi sur les professions de santé (LPSan) fait des optométristes et des opticien-nés diplômés assimilés des professionnel-les de santé, soumis à l'obligation légale de se former pendant toute leur vie professionnelle. La SSOO satisfait à cette obligation depuis des années pour ses membres. Elle a mis en place un groupe de travail sur la formation tout au long de la vie professionnelle, afin de créer pour l'ensemble des professionnel-les une possibilité d'évaluer, de suivre et de documenter les prestations de formation continue, dans toute la Suisse et en tenant compte de la nouvelle législation. La SSOO, l'Association des Optométristes Romands AOR, la Fédération Suisse des Opticiens FSO et OPTIQUESUISSE ont élaboré ensemble un règlement commun, qui doit entrer en vigueur au mois de novembre.

L'objet central de ce règlement est le nouveau label **SwissOptom** sur la formation continue, dont le concept est basé sur le système de la SSOO, qui a fait ses preuves. Les formations seront évaluées suivant un système de points SwissOptom SOP, un point équivalant à une heure de formation. 18 points sont nécessaires tous les ans pour satisfaire à l'obligation

Règlement SwissOptom à partir de 2025

Les associations professionnelles SSOO et AOR, et les associations d'employeurs FSO et OPTIQUESUISSE ont élaboré ensemble un label SwissOptom pour documenter la formation tout au long de la vie. Le règlement correspondant doit être approuvé au printemps 2025, pendant les AG des quatre associations.

de formation, sur lesquels trois sont automatiquement attribués pour l'autoformation et l'étude de la littérature scientifique.

Le secrétariat SwissOptom gèrera les points et leur documentation ; dans un premier temps, cette tâche sera assumée par le secrétariat de la SSOO. Une liste accessible à tout le monde sera établie, indiquant le nombre de points correspondant aux formations en cours. Les professionnel-les pourront documenter leurs points de façon autonome, à partir de cette liste, ou confier cette tâche au secrétariat (comme c'est déjà le cas à la SSOO), pour que ce dernier puisse apposer la vignette de formation annuelle sur le diplôme SwissOptom.

Pour les membres de la SSOO, en résumé, seul le nom des points change. Dans le cadre d'un travail stratégique, le comité de la SSOO examine aussi les possibilités de rendre visibles d'autres formations exceptionnelles, comme beaucoup d'entre vous en assurent tous les ans.

Le règlement SwissOptom doit être validé par les assemblées générales 2025 des quatre organisations, afin d'entrer en application à la mi-novembre 2025. Vous le recevrez avec les documents des AG, accompagné d'autres explications.



## Actuel

### Autorisations d'exercer

La période transitoire de la loi sur les professions de santé (LPSan) expire le 1er février 2025 et les optométristes (ainsi que les opticien-es diplômé-es assimilé-es) qui travaillent sous leur propre responsabilité professionnelle doivent impérativement avoir obtenu une autorisation cantonale d'exercer. Ne pas respecter cette obligation peut avoir des conséquences, conformément à la LPSan art. 19 sqq.

### Expertise juridique

La loi a posé des exigences communes à toute la Suisse concernant l'exercice d'une profession sous sa propre responsabilité. Mais pour ce qui est des métiers de la santé, il reste incertitudes juridiques sur le type d'activité que les détenteur-es d'une autorisation d'exercer peuvent déléguer à quel-le collègue sans autorisation.

La signification de la notion d'«activité sous surveillance» et la marge de manœuvre des autorités dans ce domaine n'étant pas claires, la direction de la santé du canton de Zurich a demandé une expertise juridique. L'objectif est de vérifier la mise en œuvre de la LPSan dans le canton le plus peuplé; les modifications envisageables auraient probablement des conséquences sur les autres cantons.

### Impressum

Secrétariat de la SSOO  
Bahnhofstrasse 55,  
Case postale  
CH-5001 Aarau 1  
Tél.: +41 62 836 20 41

[info@ssoo.ch](mailto:info@ssoo.ch)  
[www.ssoo.ch](http://www.ssoo.ch)

Rédaction:  
Yannik Laely



### Certificats d'aptitude vont doubler

Cette année, les dernières personnes à avoir suivi la formation en quatre ans, et les premières à avoir suivi le cursus en trois ans passent leur examen. C'est pourquoi, en 2025, le nombre d'opticien-es CFC fraîchement formé-es sera deux fois plus important que d'habitude. Si nous parvenons à proposer un poste à la totalité de ces jeunes professionnel-les, cela peut très nettement améliorer la situation sur le marché du travail.

Alors ne ratez pas cette opportunité et intensifiez vos efforts de recrutement cette année ! Il est essentiel de conserver ces jeunes formé-es et motivé-es dans la branche, en leur proposant des perspectives professionnelles attractives.

### Nouveau membre du comité

Lors de l'AG du 16 mars 2025, il a été proposé d'élire Julie Chuard comme membre du comité. Elle renforce la représentation de la Suisse romande et celle de la jeune génération des optométristes. Après avoir décroché son bachelor en optométrie à la FHNW, la spécialiste des lentilles de contact a travaillé comme assistante de recherche et a enrichi son expérience dans trois établissements renommés de Suisse romande (actuellement Kress Optic à Genève). Elle assiste aux séances du comité en tant qu'observatrice depuis juillet 2024.



### Période transitoire ODim expire

La nouvelle ordonnance de l'UE sur les dispositifs médicaux, l'ODim, est en vigueur depuis 2021. Le 26 mai, la période transitoire expire et la vente des produits devra impérativement se conformer aux nouvelles dispositions. Les achats doivent être documentés et les justificatifs doivent être archivés pendant dix ans. De plus, des contrôles aléatoires (également documentés) doivent être réalisés pour vérifier la conformité des produits.

Dans le cadre des négociations de l'ARM sur la réduction des entraves techniques au commerce entre la Suisse et l'UE, à l'avenir le problème des mandataires suisses pourrait disparaître de nouveau. Mais nul ne sait encore si ce sera le cas, ni quand.

### Workshops / Dates

#### Congrès de la SSOO 2025 (F / D)

Dimanche / lundi, 16-17.03.2025  
Centre Paul Klee, Berne  
8 crédits SSOO, **traduction simultanée**

#### La SSOO en Romandie 2025 (F)

Dimanche, 18.05.2025  
Alpha Palmiers, Lausanne  
4 crédits SSOO

#### OPT-X.25 - Le congrès pour l'optométrie et l'optique (F / D)

Dimanche, 21.09.2025  
TRAFO Baden  
4 crédits SSOO, **traduction simultanée**

#### Série de podcasts GSE et gestion du personnel (D)

Sous [digital.ssoo.ch](http://digital.ssoo.ch)  
1 crédit SSOO

### LENTILLES DE CONTACT Conseils d'utilisation

Guide pour remettre à vos clientes et clients

Commandez votre exemplaire (D/F/I) au secrétariat – prix réduit pour les membres!

